

choix de TD en L1 droit à Agen

Par **emilie46**, le **01/09/2008** à **17:48**

Bonjour, je suis en 1 ère année de droit j'ai obtenu mon second semestre mais pas le premier. J'avais pris comme TD Histoire du Droit et Droit constitutionnel, seulement vu que je vais refaire mon premier semestre je me demande si le Droit civil ne serait pas mieux à la place du Droit Constit. J'aimerais avoir votre avis pour pouvoir faire mon choix.
Merci d'avance de votre réponse.

Par **Murphys**, le **01/09/2008** à **20:51**

En première année, aucun choix n'a réellement de valeur. Il faut choisir en fonction de son gout pour la matière, où de sa compréhension.

Par **juliette**, le **01/09/2008** à **21:37**

Bonjour

Il faut aussi choisir en fonction de ce que vous voulez faire plus tard ?
ex: si vous voulez être avocat ou juge il est conseillé de prendre droit civil (droit de la famille) plutôt que droit constitutionnel.

Même si il est vrai que le choix de TD en L1 n'a que peu de conséquence pour la suite.

Par **akhela**, le **02/09/2008** à **09:01**

oui franchement aucune, le temps que tu finisse tes études, tu peux compter qu'au moins 50% du droit civil appris est périmé (dans mon cas encore plus, il y a eu une réforme des divorces entre temps).

Par **Murphys**, le **02/09/2008** à **09:49**

[quote="akhela":rtsqa8bk]oui franchement aucune, le temps que tu finisse tes études, tu peux

compter qu'au moins 50% du droit civil appris est périmé ([b:rtsqa8bk]dans mon cas encore plus, il y a eu une réforme des divorces entre temps[/b:rtsqa8bk]).[/quote:rtsqa8bk]

:cry:

Le programme de civil périmé 1 mois et demi après l'exam... Image not found or type unknown

Par **akhela**, le **02/09/2008** à **11:04**

idem en pénal, je ne parle pas des marchés publics et du stratif en général.